

# SUD OUEST

BERGERAC/SARLAT

SAINTE-ALVÈRE

## Le sens du service

Le centre communal d'action sociale (CCAS), qui entrera sous la compétence de la Communauté de communes du Terroir de la Truffe le 1<sup>er</sup> septembre prochain, est formé d'une équipe de 7 auxiliaires de vie et de 15 aides à domicile sur le terrain. Il est présidé par Philippe Ducène.

Au sein du personnel administratif on trouve Lydie Dulac qui prépare les dossiers et fait le lien entre la structure et les caisses de retraite ou le Conseil général (notamment pour les dossiers d'aide personnalisée à l'autonomie, APA). Elle assure également la gestion des personnels.

Une coordinatrice, Estelle Brahim, organise quant à elle la planification des interventions et établit les contrats entre les bénéficiaires et les aides à domicile. La vice-présidente, Joëlle Le Roux, infirmière, fait le lien avec les services médicaux. Enfin, des administrateurs, chargés d'élaborer les orientations et les objectifs, complètent le groupe.

### Des aides tous azimuts

Le CCAS propose des services de proximité et accompagne les personnes âgées, les handicapés ou les convalescents dans les gestes de la vie courante et permet le maintien à domicile. Une prestation supplémentaire est le portage de repas et de livres.

Ces services sont aussi un moyen de rompre l'isolement de



Estelle et Madeleine autour de Lydie. PHOTO A. M.-A.

personnes qui ont besoin de parler, d'être écoutées et rassurées. Certains bénéficiaires ont également besoin d'aide à l'habillage, à la toilette, à l'alimentation ou au lever et au coucher, ceci tous les jours de la semaine.

Ainsi les aides à domicile travaillent-elles le dimanche. Bien entendu, les services proposés incluent l'aide aux courses, à la préparation des repas, l'entretien du domicile et offrent aussi des prestations, qui peuvent être ponctuelles, pour tous.

**Même pour les vacanciers**  
Madeleine Lahaye, membre du

conseil d'administration, explique : « Par exemple, une personne qui vient dans la commune pour y passer des vacances et qui a besoin d'une aide-ménagère temporaire peut faire appel au CCAS. L'avantage de ce système est la simplicité, la rapidité, l'efficacité et la souplesse. » En effet, il n'y a ni contrat de travail, ni documents à remplir, et l'employeur a la certitude d'avoir une personne compétente et de confiance pour le temps qui lui convient.

**Astrid Martin-Auberdon**

Renseignements auprès de Lydie Dulac au 05 53 73 55 83.